

14.12.2007

Chasse à courre :

2.600 personnes ont signé la pétition

« Après l'accident de chasse à courre au cerf qui s'est déroulé en bordure de la forêt domaniale de Grésigne, la population riveraine — une dizaine de communes 81 et 82 est concernée — excédée par la répétition des accidents, s'est organisée pour se faire entendre auprès des autorités administratives et judiciaires afin de réclamer que soit reconnue comme victime la famille Rossard qui a vu le rez-de-chaussée de sa maison dévastée par l'intrusion et la mise à mort d'un cerf de 200 kg poursuivi par une meute de 40 chiens, les cavaliers, les piqueux et les suiveurs.

« Tout ce monde, en toute illégalité et au plus grand mépris des fondements de la propriété privée, s'est livré pendant une heure et demie, avec un acharnement inouï, à la poursuite de l'animal 800 mètres au-delà du périmètre autorisé de la forêt (le superbe mur construit par Colbert) autour de la maison de cette famille en plein repas dominical. Et après être entré, à la suite du cerf, par la baie vitrée brisée, l'animal fut mis à mort à l'emplacement-même de la table du repas.

« La famille, adultes et enfants de 10 et 11 ans, en état de choc, les uns réfugiés dans les étages, les

autres traumatisés par le saccage de leurs biens, s'est retrouvée seule au milieu de la maison sens dessus dessous, inondée de sang, et désertée par ceux qui y avaient semé la terreur et la mort.

« Ayant, déjà, échappée de justesse à la mort lors d'une précédente chasse à courre en 2006, les parents, avec leurs voisins alertés par les hurlements des chiens, ont photographié et filmé une partie de la scène, avant que pressées écrites et télévision n'arrivent sur les lieux.

« L'ampleur des dégâts et leur dimension spectaculaire ont permis que — contrairement aux faits nombreux et pourtant répétés dans les mois passés — les plaintes et les témoignages déposés auprès de la gendarmerie ont été cette fois-ci, prises en compte, et lors de l'enquête cinq chasseurs à courre ont été mis en examen (une première!).

« Les maires concernés et le préfet du Tarn ont été interpellés par les riverains et victimes afin que des mesures de protection soient décidées concernant la sécurité des biens et des personnes.

« A cette fin, une première pétition rassemblant 2.600 signataires a été remise, lors d'une réunion publique avec la préfecture

en mairie de Larroque, en appui à leur requête, par les riverains de Grésigne aux autorités administratives.

« Malgré la demande légitime du retrait définitif de l'agrément par l'ONF de l'équipage responsable des infractions, une simple suspension de la chasse à courre a jusqu'alors été mise en place pour deux samedis.

« Mais les riverains n'ont toujours pas réussi à être entendus directement par le préfet, et c'est par la presse locale qu'ils ont appris que "cette chasse ne serait pas remise en cause en Grésigne, mais que l'Equipage responsable du massacre repartirait sur de meilleures bases"!

« La population locale, exposée chaque hiver, deux fois par semaine de mi-octobre au 31 mars, et de plus en plus victime des abus et des menaces de l'équipage de Grésigne crie et répète à ses maires et Préfet des appels au secours poignants, mais malheureusement demeurés sans effet. Nombre de Conseils Municipaux sont noyautés par la Vénerie.

« Déjà en 2004, les riverains appelaient à l'aide, en criant leur détresse face au risque évident de mort.

« La préfecture d'Albi présente comme rassurant que ce soit les

instances nationales de la Vénerie, consultées dans les prochains jours, qui aient à décider de la suite du dossier!

« C'est un comble!

« Il n'est pas acceptable que ces mêmes personnes qui ont sciemment violé des propriétés privées, pénétré dans des domiciles sans y avoir été invités, dégradé des biens privés, mis en danger de mort des résidents à l'intérieur-même de leur maison, et fui après la bataille, soient maintenant, par les représentants de l'Etat, mis en position d'être juges et arbitres.

« Dans un tel schéma, les instances de la République, et l'Administration de l'Office National des Forêts, se défont de leurs responsabilités, se font complices de criminels, et s'exposent à avoir des comptes à rendre à une foule d'autant plus nombreuse qu'elle se sentira livrée par l'autorité publique en pâture aux chasseurs à courre au cerf.

« La révolte pourrait faire beaucoup de bruit. »

Daniel Fleckinger, Larroque.

vendredi 14 décembre 2007 - n° 50
2^e CAHIER

Chasse à courre

"Plus question de sortir de la forêt domaniale"

L'Association Française des Equipages de Vénerie communique :

"L'accident de chasse survenu le 3 novembre 2007 en bordure de la forêt de Grésigne a été suivi avec la plus grande attention par l'Association Française des Equipages de Vénerie, qui rassemble à l'échelon national la quasi-totalité des 420 équipages pratiquant la chasse à courre en France. On ne peut que regretter cet accident. Même si l'équipage n'a pas commis de faute au regard du droit de la chasse, il a sans doute mal évalué la situation dans laquelle il se trouvait. L'AFEV, qui a ouvert une enquête, lui demandera le moment venu de s'en expliquer devant ses pairs.

Sans attendre l'aboutissement de cette enquête, Philippe Dulac, Président de l'AFEV, s'est rendu

sur place le samedi 8 décembre. Il a d'abord rencontré Monsieur Philizot, Préfet du Tarn, et Monsieur Maire, Secrétaire Général de la Préfecture, et les a assurés de sa volonté de trouver les moyens de garantir une pratique paisible de la vénerie du cerf en forêt de Grésigne. Il a ensuite participé à une assemblée générale de l'Equipage de Grésigne convoquée à sa demande. Il a été convenu que l'équipage arrêtera dorénavant purement et simplement la chasse si celle-ci sort des limites de la forêt domaniale et risque de gagner le hameau des Abriols, comme cela s'est produit dans le passé.

L'Equipage de Grésigne qui a interrompu ses chasses pendant plus d'un mois a eu le temps de prendre la mesure des enjeux de son devenir, et de revoir en tant

que de besoin les principes de la conduite de la chasse dans son territoire. L'AFEV lui fait confiance pour reprendre ses chasses dans un contexte apaisé et sécurisé. Elle souhaite qu'il entretienne avec son environnement des relations saines et amicales, et l'encourage à développer tous ses efforts en ce sens.

La vénerie salue la contribution apportée par la Fédération des Chasseurs du Tarn et son Président Michel Nègre à l'apaisement des tensions autour de la forêt de Grésigne. L'équipage conduit par Henri Baysset sait qu'il peut compter sur la solidarité naturelle entre chasseurs."

L'Association Française des Equipages de Vénerie

LE TARN LIBRE

Le JOURNAL du TARN

N° 50 • 1,10 €
14 DÉCEMBRE 2007

Fondé en 1835